

AR Prefecture016-211601505-20261015-2026_09_003-DE
Reçu le 21/10/2026**COMMUNE DE GENSAC LA PALLUE (CHARENTE)**
Délibération n° 2026-09-003**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026****Extrait du registre des délibérations**

Conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	5
Excusés :	5
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	19
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Jeudi 15 octobre 2026, à 18h45, en vertu de la convocation du vendredi 9 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

Mme Dominique AUDEBERT, Mme Sabrina BOUETARD, M. Jean-Luc CHAUMET, M. Christian DAGNAUD, Mme Martine DESSET, M. Cédric DUPUY, M. Didier GOIS, M. Bernard MAUZÉ (arrivé à 19h), M. Yves MINOT, Mme Martine MOREL, Mme Isabelle PENOUTY, M. Alain POISBELAUD, Mme Nadine RANCELLI, Mme Béatrice ROBERT.

Etaient excusé(e)s : Mme Elodie LARAPIDIE (pouvoir à Christian DAGNAUD) - M. Vincent BOURGEOIS (pouvoir à M. Alain POISBELAUD), Mme Claire DAMOUR (pouvoir à Isabelle PENOUTY), M. Thomas FAVRIOUX (pouvoir à M. Cédric DUPUY), M. Pierre-Etienne HERVOIT (pouvoir à Mme Sabrina BOUETARD)

Etaient absent(e)s : néant

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire de séance : Martine DESSET

2026-09 003 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative n° 2 relative à des ajustements divers en section d'investissement, comme suit :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Divers			
INVESTISSEMENT			
	Chapitre 4541101 – Opérations pour compte de tiers c/ 45411-01 - travaux exécutés d'office – dépenses	+ 18 457,40 €	
	Chapitre 4541201 – Opérations pour compte de tiers c/ 45412-01 Travaux exécutés d'office - recettes		+ 18 457,40 €
	C/2128 (autres agencements et aménagements) Op 70 (mobilier urbain)	+ 3 000 €	
	c/2313 (constructions) Op 121 Bâtiments loués à des particuliers	- 3 000 €	

Affiché le 22/10/2026
Transmis au contrôle de légalité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Cédric DUPUY

